



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 octobre 2022

**Présents :** BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

**Secrétaire :** DAMOUR Christophe

## **Délibération 1** : Signature de la charte des bonnes pratiques pour les chantiers forestiers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une charte des bonnes pratiques lors des chantiers forestiers.

En effet, les chantiers forestiers sont de plus en plus nombreux et peuvent créer des tensions pour des désagrèments sur la voirie ou avec les riverains. Le Pays Sud-Charente a organisé une concertation qui a permis d'élaborer une charte conjointement entre les communes, l'ADA de Montmoreau, des entreprises de la filière bois et des associations locales et régionales afin de préserver la voirie locale tout en maintenant la filière bois.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à cette charte.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de la mettre en œuvre sur le territoire de la commune.

## **Débat** : Cession du puits de Village de La Cabane

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition de Madame Vanessa COLAS concernant le puits de Village situé à La Cabane. En effet, ce puits est communal mais est situé en enclave sur la propriété de Madame COLAS.

Ce puits n'est actuellement pas utilisé.

Le Conseil Municipal souhaite connaître la procédure à suivre pour cette cession, notamment la nécessité d'une enquête d'utilité publique.

## **Information** : Régularisation de l'emprise de la voie communale de La Cabane

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la régularisation de voirie concernant le village de La Cabane est commencée. Le géomètre est venu sur place effectuer les relevés. Après signature par les riverains du modificatif parcellaire établi par le géomètre, la mairie enclenchera la procédure d'acquisition selon le calendrier suivant :

- Transmission du projet d'acquisition à la SAFER (droit de préemption) : délai de 2 mois,
- Établissement des actes administratifs par la mairie ,
- Signature des actes de vente par les riverains et la mairie.

**Information** : Demande de certificat d'urbanisme pour la friche ex Holden

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme a été demandé par Monsieur et Madame MONTAUBAN pour « la construction d'une maison d'habitation après démolition d'un bâti ancien existant ».

L'avis de la DDT sur ce projet est attendu dans un délai de 1 à 2 mois.

**Information** : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné suite au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022.

Après discussion, Monsieur Sébastien MARTINAUD sera désigné par arrêté municipal.

**Questions diverses :**

Lors de la réunion du 14 septembre relative au programme Natura 2000, à laquelle ont participé Patrick CHAGNAUD et Christian BOURDIER, la DDT a présenté les projets en cours. Aucun ne concerne la commune de Saint-Laurent des Combes. L'Etat envisage de confier la gestion de ces périmètres de protection à la région Nouvelle-Aquitaine.

ENEDIS a réuni les correspondants tempête du département de la Charente pour rappeler les mesures de sécurité. Christian BOURDIER a participé à cette réunion et en a fait un compte rendu au Conseil Municipal.

Les Scénajoies confirment les dates de représentation de leur nouvelle pièce « Quarantaine » :

- 19 novembre à l'espace Arc-en-Ciel de Chalais
- 10 décembre à Saint-Laurent des Combes
- 14 janvier 2023 à l'espace Arc-en-Ciel de Chalais

**La prochaine réunion est fixée au lundi 7 novembre 2022.**

***Clôture de la séance à 22h30***